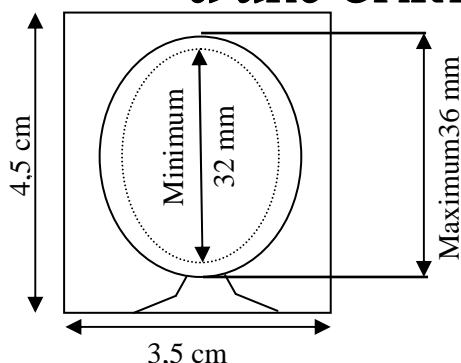


Liste des pièces à fournir pour l'obtention d'une CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)



- ☞ **Présence du demandeur obligatoire** même pour un mineur
- ☞ **Toutes les pièces demandées sont à apporter en ORIGINAL**

MAJEUR : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la validité des CNI est passée de 10 ans à 15 ans. Les CNI sécurisées délivrées à partir du 02/01/2004 sont prolongées automatiquement.

- 2 photos : récentes, 35 mm x 45 mm, de face, tête nue, **sans sourire**, sur fond de couleur claire et uni (voir modèle ci-dessus)
- Si 1^{ère} demande ou carte périmée depuis plus de 2 ans : copie intégrale d'acte de naissance de **moins de 3 mois**
- Ancienne carte **ou** passeport sécurisé si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
- Certificat de Nationalité Française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à prouver votre nationalité
- Justificatif de domicile (de **moins d'un 1 an**). **Si vous êtes majeur domicilié chez vos parents ou chez une autre personne** : attestation du domicile manuscrite de l'hébergeant + sa CNI + justificatif de domicile de l'hébergeant
- Jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-conjoint + sa pièce d'identité pour le port du nom d'usage
- En cas de veuvage : livret de famille ou acte de décès de l'époux
- En cas vol : déclaration de vol du commissariat de Police Nationale + **timbre fiscal à 25 €**
- En cas de perte : déclaration de perte en Mairie du domicile au moment de la nouvelle demande de carte + **timbre fiscal à 25 €**
- Pièce avec photo (**uniquement** : passport, carte d'étudiant, permis de conduire, permis de chasse) **ou** attestation avec votre photo de 2 témoins justifiant votre identité si vous n'en possédez plus.

MINEUR : Les CNI délivrées pour un(e) mineur(e) conservent une durée de validité de 10 ans.

- 2 photos : récentes, 35 mm x 45 mm, de face, tête nue, **sans sourire**, sur fond de couleur claire et uni (voir modèle ci-dessus)
- Si 1^{ère} demande ou carte périmée depuis plus de 2 ans: copie intégrale d'acte de naissance de **moins de 3 mois**
- Ancienne carte **ou** passeport sécurisé si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans
- Certificat de Nationalité Française si le justificatif d'état civil ne suffit pas à prouver votre nationalité
- Justificatif de domicile (de **moins d'un an**). Pour les parents non mariés, en cas de justificatif de domicile ne comportant qu'un nom, **AUTORISATION** écrite du 2^{ème} parent + la **copie de sa Carte Nationale d'Identité**.
- Pièce d'identité du parent qui remplit l'autorisation parentale sur le formulaire
- **En cas de divorce ou de séparation** : apporter la **GROSSE** du Tribunal (document complet) + **AUTORISATION** écrite du 2^e parent + la **copie de sa Carte Nationale d'Identité**. Si résidence alternée, fournir justificatif de domicile des deux parents
- En cas vol : déclaration de vol du commissariat de Police Nationale + **timbre fiscal à 25 €**
- En cas de perte : déclaration de perte en Mairie du domicile au moment de la nouvelle demande de carte + **timbre fiscal à 25 €**

N.B : sont acceptés comme justificatifs de domicile : **factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, taxe d'habitation, certificat d'imposition ou de non-imposition, taxe foncière ou quittance de loyer à votre nom.**